

LETTRE AUX DÉPUTÉS ENVOYÉE PAR 44=BREIZH

Le 9 juillet 2014, Nantes

Objet : Réforme territoriale : Non à la fusion Bretagne-Pays-de-la-Loire

Madame, Monsieur,

Durant les jours à venir, en commission puis dans l'hémicycle, vous débattrez puis passerez au vote sur le Projet de loi sur la délimitation des régions et la modification du calendrier électoral dans le cadre de la réforme territoriale. Ce premier volet du projet de loi, vous l'avez constaté, suscite de vifs débats tant dans les collectivités territoriales qu'au sein de la population et notamment dans l'Ouest de la France. Le préalable à des fusions entre régions sans découpage plus précis ne correspond en effet pas à la situation de certaines régions.

En Bretagne, la réforme territoriale a pourtant fait naître de vifs espoirs quant à l'intégration de la Loire-Atlantique au sein de la Région Bretagne. En raison de convergences économiques, sociales, culturelles, historiques et industrielles, cette perspective a fait l'objet de plusieurs centaines de vœux de collectivités locales, de nombreuses mobilisations sur plus de 40 ans et de sondages. La dernière enquête d'opinion de LH2 pour la presse régionale montre que 77% des habitants de la Région Bretagne et 70% de ceux de la Loire-Atlantique souhaitent la création d'une telle région. Des milliers de personnes se sont mobilisés le 19 avril (10 000) et le 28 juin (15 000) derniers pour refuser la fusion des deux régions et défendre une Assemblée de Bretagne fusionnant la Loire-Atlantique avec les conseils départementaux et régional de Bretagne. Celle du 28 juin réclamait une consultation démocratique de la population sur la question. **Les mobilisations populaires qui ont eu lieu en Bretagne offre un cas unique d'implication citoyenne dans le débat sur la réforme territoriale. Elles doivent être entendue,** pour ne pas accentuer encore considérablement l'éloignement grandissant existant entre la population et les institutions.

Pourtant, de fortes pressions sont exercées par certains élus pour procéder, dans le cadre de ce projet de loi, à la fusion des Régions Bretagne et Pays-de-la-Loire dans un « Grand Ouest ». Cette hypothèse, qui n'est pas portée par la population, qui n'a fait l'objet d'aucun vœux des collectivités et qui dans les sondages est exprimé comme un choix par défaut des habitants, est **une perspective qui ne pourrait être acceptée par la Bretagne et ses habitants.** En effet, une fusion conduirait à la disparition d'une région connue et reconnue au niveau international, et dont 90% de la population refuse sa disparition. **Une telle situation ne serait pas sans conséquences électorales pour les partis qui soutiendraient cette fusion et réveillerait à coup sur les fortes mobilisations qu'a connues la Bretagne ces derniers mois.** Rappelons aussi qu'une telle région, démesurée, provoquerait un déséquilibre avec les autres régions françaises, mais surtout au sein même de cette région qui souffre énormément de sa périphéricité.

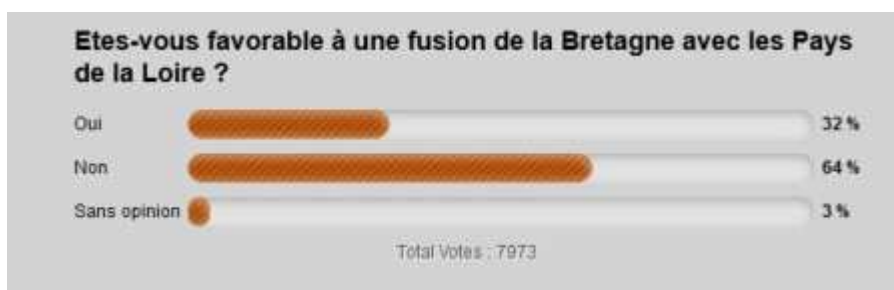
Elle correspondrait à un «monstre technocratique» très difficile à gérer, et régulièrement contestée par la population bretonne, qui entrainerait au bout d'un moment une exaspération des autres départements.

Aussi, nous vous demandons, lors de vos travaux parlementaires et le jour du vote de refuser les amendements qui iront dans le sens d'une fusion Bretagne-Pays-de-la-Loire. L'option défendue par les élus de la Région Centre pour la création d'un Val de Loire regroupant leur région et celle des Pays-de-la-Loire est quant à elle bien plus pertinente. Ce territoire est en effet reconnu mondialement notamment par l'UNESCO et pourrait s'articuler autour des villes d'Angers, le Mans et Orléans, maillant de manière équilibrée le territoire régional afin de ne laisser aucun territoire à l'abandon.

Par ailleurs, pour permettre aux départements qui le souhaitent (Charente-Maritime, Charente, Oise, Aisne, Corrèze, Cantal, Gard, Vendée et Loire-Atlantique notamment) de changer de région suite aux fusions, nous vous prions de créer un véritable droit d'option qui soit souple dans son application. Le droit d'option tel que proposé par le rapporteur Carlos da Silva constitue une véritable reculade en le rendant beaucoup plus contraignant qu'actuellement. Il en est ainsi de la nécessité d'une majorité des 3/5^è des élus des trois collectivités territoriales concernées (région de départ, région d'accueil et département), quand actuellement la loi ne prévoit qu'une majorité absolue. La période de déclenchement de cette procédure sera désormais limitée à 2020, alors qu'aucune date limite n'était auparavant retenue, fermant ainsi définitivement la porte à des modifications ultérieures. Enfin, contrairement à la version de bon sens retenue par le Sénat, l'accord concordant de la région de départ est réinséré, véritable veto à tout changement et en contradiction avec le principe de non-tutelle d'une collectivité sur une autre. **Supprimer le droit de veto de la région d'origine d'un département en cas de volonté de changement de région est une nécessité.** Enfin, ce droit d'option doit également permettre d'être déclenché par la population d'un département par un droit de pétition déclenchant le saisissement de la collectivité locale sur la question.

Le collectif 44=BREIZH

[Sondage effectué sur le site du Nouvel Observateur.](#)



Le résultat des votes est issu de l'expression des internautes au niveau national.